

la mer nécessitait l'établissement d'un camp dans cette province. Cependant, si jamais on a choisi un emplacement de camp au Canada qui, au début, a été loin de nous faire honneur, du point de vue du confort des soldats qui devaient y habiter, c'est bien Debert.

L'hon. M. RALSTON: Je ne sais trop ce que l'honorable député veut dire. S'il veut donner des détails, très bien, mais il ne devrait pas faire une déclaration générale de cette nature.

M. DIEFENBAKER: Très bien, je vais entrer dans les détails.

L'hon. M. RALSTON: Le camp de Debert a certainement joué un rôle merveilleux dans les plans de défense du Canada.

M. DIEFENBAKER: Oui, mais j'aimerais savoir pourquoi on a choisi cet endroit en particulier.

L'hon. M. RALSTON: Je vais le dire à l'honorable député.

M. DIEFENBAKER: Très bien, c'est ce que je demande. Vous savez, le ministre est plutôt sensible sur quelques-unes de ces questions.

L'hon. M. RALSTON: Lorsque l'honorable député parle d'un état de choses qui est loin de nous faire honneur au sujet d'un camp, je soutiens qu'il exagère quelque peu.

M. DIEFENBAKER: Je dis que certains de ces soldats se sont trouvés dans une situation lamentable. Au printemps de 1941 le camp a été presque inondé. Si nous tenons compte de tous les emplacements disponibles en Nouvelle-Ecosse, les dépenses que l'on a faites pour drainer ce camp se comprennent et se justifient difficilement. Je me rends bien compte qu'on peut probablement obtenir d'autres chiffres. Jusqu'au 26 février, l'assainissement de ce camp a coûté \$236,127.

L'hon. M. RALSTON: Ce n'est pas excessif.

M. DIEFENBAKER: J'aimerais savoir du ministre combien a coûté l'assainissement depuis, c'est-à-dire au cours des deux dernières années. C'est un très fort montant que l'on a ainsi dépensé seulement pour l'assainissement et la mise en bon état de ce camp.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député connaît-il la superficie de ce camp?

M. DIEFENBAKER: J'ai toujours protesté contre le choix de cet emplacement.

L'hon. M. RALSTON: Je demande à l'honorable député s'il en connaît la superficie?

M. DIEFENBAKER: Elle est de 5,000 et quelques acres. On devait acheter 5,028 acres de terre, d'après les chiffres que j'ai sous les yeux. J'aimerais savoir pourquoi on a choisi, pour l'établissement d'un camp, un emplacement où il fallait dépenser pour des travaux de drainage presque un quart de million de dollars, quand on avait le choix entre plusieurs autres terrains disponibles. Je comprends qu'au début de la guerre, pour se mettre à l'œuvre tout de suite, pour hâter l'établissement des camps et la mise en train des opérations, il fallait inévitablement choisir des emplacements qui n'étaient peut-être pas les meilleurs. J'aimerais, cependant, savoir qui a recommandé le choix de cet emplacement particulier et qui, à l'heure actuelle, recommande le choix de tel ou tel emplacement. Quand les autorités militaires ont arrêté leur choix, ce choix est-il ensuite confirmé par le ministre? Nous devrions entendre, à mon avis, une déclaration générale portant sur l'établissement de ces camps et sur le choix des emplacements.

L'hon. M. RALSTON: Je ne puis, sur le champ, me rappeler toutes les circonstances. On a plusieurs fois parlé du camp Debert. L'honorable représentant de York-Sunbury (M. Hanson) semble, pour une raison quelconque, prendre ce camp en dégoût. Un jour qu'il parlait de son peu d'élévation, je fis observer qu'en fait de profil, il était plus élevé que le camp de Sussex, qui est dans sa propre province et, autant que je me rappelle, aucune plainte ne m'est parvenue à ce sujet.

Nous avons choisi le camp Debert à une époque où nous avions besoin d'un camp considérable pour concentrer des troupes sur le littoral oriental, et ce pour des raisons d'ordre tactique. Je crois que ce sont les ingénieurs du ministère de concert avec ceux du district militaire,—car la région de l'Atlantique n'était pas encore constituée,—qui ont choisi l'emplacement de Debert. Le principal motif qui a inspiré ce choix fut un motif d'ordre tactique. Autrement dit, l'emplacement était à proximité des chemins de fer. Il était en même temps assez éloigné pour y réunir des troupes de réserve que l'on pourrait déplacer en direction de Pictou et, par un tronçon de chemin de fer du Cap-Breton,—vu que l'endroit est dans un rayon de six milles du point de jonction de Truro,—vers Halifax par la voie principale ou dans la vallée sur le chemin de fer Midland qui se raccorde au réseau Dominion Atlantic, à Windsor. C'est précisément à ce point de jonction que se trouve le camp; en outre, il est à assez bonne distance de Halifax et des villes côtières pour qu'il constitue un excellent camp de réserve.